

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Gestion de la CNSS et de la CNAMGS : Ali Bongo a tranché

À la faveur d'un déjeuner réunissant la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) et quelques membres du gouvernement, le chef de l'État a, en effet, annoncé, le 8 décembre, que les deux organismes de prévoyance sociale seront dorénavant gérés par le secteur privé. Cependant, cette mutation ne se fera pas du "jour au lendemain" et nécessitera l'adoption de nouveaux textes, indique-t-on.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LES derniers événements en date à la Caisse nationale de sécurité sociale (dévolements de fonds, menaces, rapt, grève...) ont-ils finalement convaincu l'exécutif de confier la gestion des organismes de prévoyance sociale au secteur privé? En tout cas, tout porte à le croire après l'annonce solennelle faite, jeudi dernier, par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, lors d'un déjeuner réunissant la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) et quelques membres du gouvernement, de céder finalement au patronat la gestion, notamment de la CNSS et de la CNAMGS. "Nous avons été heureux des annonces du chef de l'État sur la problématique de la prévoyance sociale. C'est-à-dire que désormais, la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie de garantie sociale seront gérées, comme nous l'avons souhaité, par le secteur privé (...). Le président de la République a confirmé ce message de manière solennelle", a confié le président de la FEG, Henri-Claude Oyima, à la presse présidentielle. Pour de nombreux observateurs,



Echanges entre le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba et le patronat.

cette annonce sonne déjà comme une première victoire de prestige pour la Fédération des entreprises du Gabon, deux mois à peine après sa création sur les cendres de l'ex-CPG (Confédération patronale gabonaise). En effet, réunies le 10 octobre 2022, à la faveur d'une assemblée générale extraordinaire devant

statuer sur sa nouvelle feuille de route, les entreprises désormais regroupées au sein de la FEG avaient clairement exprimé, au Premier ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, leur volonté de reprendre la gestion de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). "C'est une règle de bonne gouver-

nance. Nous avons effectivement souhaité que les organismes de sécurité sociale soient gérés selon les règles de la Cipres (ndlr: Conférence interafricaine de prévoyance sociale)", avait indiqué le président de la FEG, Henri-Claude Oyima.

PRÉALABLES. Un argumentaire largement soutenu dans

l'opinion nationale, notamment par la coalition des syndicats de la CNSS, ou encore par l'expert international en matière de prévoyance sociale, Janvier Ntoutoume aux yeux duquel la volonté du patronat gabonais est tout à fait conforme aux recommandations de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale. "Je soutiens qu'aujourd'hui, la Caisse doit être gérée suivant la norme privée, qui est d'ailleurs prévue par les textes. Cela amènerait à une gestion orthodoxe des Caisses", avait-il déclaré sur les ondes de RFI.

Cependant, prévient le patronat, cette annonce du chef de l'État ne signifie pas une privatisation de la CNSS. En outre, ce passage de témoin ne se fera pas "du jour au lendemain".

Un certain nombre de textes devraient préalablement être adoptés avant d'acter cette mutation, nous indique un membre de la FEG. Elle devrait intervenir, indique-t-on, certainement, après la fin de l'administration provisoire prévue en juillet 2023.

Contrepoint

Le vœu des retraités

MSM
Libreville/Gabon

LE débat sur un transfert de la gestion de la CNSS au secteur privé ne date pas d'hier. En effet, on se souvient que les précédents bureaux de l'ex-CPG en avaient, à maintes reprises, exprimé le souhait aux plus hautes autorités. Mais la situation chaotique dans laquelle se retrouvera la CNSS va, une nouvelle fois, relancer les débats et donner des arguments de

poids à la Fédération gabonaise des entreprises (FEG).

Dès son annonce de "vouloir reprendre" la gestion de la CNSS, le patronat va recueillir l'assentiment total des principales victimes de ces dysfonctionnements. À savoir les retraités regroupés au sein de l'Association nationale des retraités du Gabon (Anareg). "La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) est un organisme privé qui gère un service public. Ce qui signifie qu'on peut considérer que c'est

une concession entre l'État et le secteur privé. À ce titre, le secteur privé gère et l'État devrait se réduire aux missions qui lui sont dévolues par les articles 136 et 145 du Code de protection sociale, pourtant disponible pour qui le souhaite. En ce qui concerne la gestion vue par la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (Cipres), le directeur général doit être recruté par appel à candidature ouvert sur une liste d'aptitudes préalablement établie par le Conseil

d'administration", avait indiqué le porte-parole de l'Anareg, Mathurin Menge Bibang.

"Ceci a pour avantage que l'État fixe des performances avec la direction générale, et que le Conseil d'administration peut licencier aisément pour insuffisance de résultats. Ce n'est qu'à ce prix-là que l'on peut atteindre la performance tant recherchée depuis plusieurs années", avait-il ajouté.